

Les cours de formation de danse se font au Centre Culturel d'Achères, ce règlement est applicable à tous les participants aux cours de l'EFER.

### 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION-ADMISSION

Les cours de formation sont ouverts aux professeurs de danse diplômés ou dispensés, toutes disciplines confondues.

Les frais d'adhésion et le montant des cours/stage sont dus dès l'inscription. L'ensemble du règlement doit obligatoirement être remis lors de celle-ci.

Les chèques seront encaissés avant le début du stage de rentrée/du module.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Le CCA se réserve le droit de modifier le jour et le créneau horaire ou de supprimer le stage de rentrée/les cours.

#### Cours à l'unité

L'adhésion et le montant du cours doivent être déposés avant le début de celui-ci. Sans règlement complet, vous ne pourrez assister au cours.

#### Cours au module

En vous inscrivant au module, vous vous engagez à suivre l'intégralité des cours. **Aucun report de cours ne sera fait sur les modules suivants.**

Le paiement du module pourra être réglé en 3 fois maximum. L'ensemble du règlement doit obligatoirement être remis lors de l'inscription.

#### Formation continue

Cet espace est habilité à recevoir les prises en charge au titre de la formation continue.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre employeur.

Les demandes de convention doivent être formulées par écrit (par l'employeur pour les salariés), par le professeur (si indépendant) avant le premier cours et être envoyées par courrier : CCA - **Espace Jean Cocteau - Place Georges Brassens - 78260 ACHERES** ou par e-mail : **administration.cca@orange.fr**

En cas d'abandon de cours par le stagiaire, celui-ci doit en informer uniquement et immédiatement l'administration du centre (direction ou accueil).

Le remboursement sera effectué pour les cas suivants et au prorata temporis :

- Raison médicale avec certificat original à l'appui de moins d'un mois,
- En cas de force majeure : mutation professionnelle, déménagement en Province avec justificatif original à l'appui.

### 2. DISCIPLINE – REGLES D'USAGE

a) Tout stagiaire est tenu d'avoir un minimum de discipline durant les cours de formation. Cela signifie qu'il s'engage notamment à ne pas introduire de boisson, nourriture, bonbon, chewing-gum dans la salle de formation.

Chaque stagiaire s'engage à ne pas perturber les cours de l'Espace Jean Cocteau en cas de présence simultanée dans l'enceinte du Centre.

L'usage du téléphone est interdit durant les cours de formation.

Par ailleurs, conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte du Centre et d'y introduire tout produit illicite.

Les professeurs donnant les cours de formation ou la direction peuvent refuser l'accès au cours à tout stagiaire qui ne respectera pas ces consignes.

b) La tenue même si elle reste libre, doit être une tenue adéquate au cours. Les chaussures de ville sont proscrites dans les salles de danse. Il est fortement recommandé le port de chaussons pour les cours de formation.

### 3. ASSIDUITE

Il est recommandé d'arriver à l'heure afin de ne pas être pénalisé et de déranger le cours de formation.

En cas de retard répétitif, le professeur de formation pourra exclure temporairement le stagiaire du cours, après avertissement.

### 4. ABSENCE DU PROFESSEUR

Les cours annulés seront rattrapés selon les possibilités du professeur et des plannings des locaux du CCA.

### 5. URGENCE MEDICALE

Tout stagiaire qui assiste au cours de formation, reconnaît être apte à pratiquer la danse.

L'association et ses professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle. En cas d'urgence médicale, le professeur alertera les secours.

### 6. RESPONSABILITE

L'adhésion couvre l'assurance du stagiaire uniquement pendant la durée du cours et dans l'enceinte de la salle.

Nous recommandons aussi au stagiaire d'éviter d'apporter des objets précieux ou de les conserver sur eux. Le CCA ne saurait être tenu responsable en cas de vol dans les locaux.

### 7. CONSIGNES A RESPECTER

Seules les personnes à jour des cotisations seront acceptées dans la salle de cours.

### 8. RADIATION

La qualité de stagiaire se perd en cas de :

Non paiement des cotisations,  
 Détournements des biens, des moyens, ou du nom de l'association à des fins personnelles,  
 Non respect des locaux et du matériel,  
 Agissement dangereux contre soi ou contre un tiers,  
 Tout motif grave tel que propos diffamatoires ou discriminatoires à l'égard d'un adhérent, des professeurs ou de l'administration du Centre.